



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 68264

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'utilisation des stents. En effet, une nouvelle génération de stents, dits enrobés est arrivée sur le marché il y a quatre ans. Ces ressorts sont recouverts d'un principe actif qui se diffuse très lentement dans l'organisme et bloque l'épaississement de la paroi des artères. Malgré un coût, 1 600 euros pièce, quatre fois plus important que pour les stents classiques, les stents enrobés constituent bien la voie de l'avenir. En conséquence, il lui demande s'il envisage le remboursement par la sécurité sociale des stents enrobés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68264

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6397